

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 159/05

ASA 31/052/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITIONS » PRÉSUMÉES / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

NÉPAL

Karna Bahadur Thapa Magar (h), 34 ans, agriculteur

Bal Krishna Poudel (h), 35 ans

Londres, le 9 juin 2005

Karna Bahadur Thapa Magar a été libéré le 8 juin sur ordre de la Cour suprême, mais il a été immédiatement appréhendé une nouvelle fois par des membres des forces de sécurité en tenue civile. Ces derniers l'ont frappé et ont également arrêté son beau-frère, Bal Krishna Poudel, qui était venu le chercher. Amnesty International ignore où se trouvent ces deux hommes et craint fortement qu'ils ne soient victimes de torture.

Karna Bahadur Thapa Magar avait été relâché au tribunal de district de Katmandou. La Cour suprême avait ordonné sa libération le 1^{er} juin 2005, après avoir examiné une requête en *habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté) et déclaré qu'il avait été détenu illégalement depuis son arrestation, le 8 octobre 2004. Cette instance a ensuite ordonné qu'il soit remis en liberté en présence des magistrats du tribunal de district de Katmandou, car certains avocats craignaient qu'il ne soit à nouveau arrêté. Karna Bahadur Thapa Magar a été escorté par des membres d'un tribunal de district ainsi que par plusieurs avocats, mais un groupe de huit hommes en civil (chiffre non confirmé) l'ont appréhendé à la sortie du tribunal et l'ont emmené de force jusqu'à une camionnette de couleur crème qui attendait à proximité (sa plaque minéralogique était rouge et portait les lettres népalaises « ba », « a » et « cha » suivies des chiffres « 6778 »). Les hommes ont traité Karna Bahadur Thapa Magar de manière brutale et lui ont asséné des coups dans le dos. Ils ont également donné un coup de poing à l'un des avocats qui l'accompagnaient.

Bal Krishna Poudel se trouvait parmi les proches de Karna Bahadur Thapa Magar qui l'attendaient devant le tribunal. Il habite à Dana Bari, un comité de village du district d'Illam, dans l'est du Népal.

Durant les quatre mois qui ont suivi sa première arrestation, en octobre 2004, on n'a pas su où se trouvait Karna Bahadur Thapa Magar. Le 11 février 2005, des journaux locaux ont indiqué qu'il faisait partie des détenus cités dans un rapport publié par une commission gouvernementale chargée d'enquêter sur des « disparitions ». Quatre jours plus tard, Karna Bahadur Thapa Magar a été autorisé à téléphoner à sa famille et peu après, certains de ses proches ont pu lui rendre visite au centre de détention de Sundarijal, à Katmandou.

Il a déclaré à des avocats qu'il avait été sauvagement torturé la première fois qu'il avait été placé en détention et qu'il avait été enfermé à Yuddha Bhairab Gan, dans la caserne militaire de Bhairab Nath Gan, à Maharajgunj (Katmandou). Pendant ses deux premières semaines de détention à cet endroit, il a été frappé à coups de matraque à la tête, dans le dos, sur les bras, sur les pieds et sur les jambes. Il a affirmé à des avocats qu'il avait perdu connaissance, une fois, après avoir été frappé, et qu'il souffrait encore de maux de dos. Il a subi de nombreux interrogatoires et a été accusé d'appartenir au Parti communiste népalais (PCN) maoïste. Karna Bahadur Thapa Magar affirme ne pas avoir été torturé après son transfert dans le centre de détention de Sundarijal, au début de l'année 2005, bien que les interrogatoires se soient poursuivis.

À la suite de la requête en *habeas corpus* déposée auprès de la Cour suprême, le centre administratif du district de Katmandou a indiqué que depuis le 7 janvier 2005, Karna Bahadur Thapa Magar était détenu en vertu de l'Ordonnance de 2001 relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices, qui autorise la « détention provisoire » pendant une durée pouvant aller jusqu'à un an.

Ses proches soupçonnent un habitant de son lieu de résidence, le comité de village de Danda Kharka, situé dans le district de Dolakha, d'avoir accusé Karna Bahadur Thapa Magar d'être un cadre du PCN maoïste pour se venger, car celui-ci l'aurait dénoncé à la police pour le viol présumé d'une jeune fille de quinze ans.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International s'est à maintes reprises déclarée préoccupée par le nombre de « disparitions » qui surviennent au Népal. Elles ont lieu dans le contexte des opérations anti-insurrectionnelles menées par les forces de sécurité depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a lancé une « *guerre populaire* », en 1996. Ces atteintes se sont multipliées après la rupture du cessez-le-feu, en août 2003, entre le gouvernement et le PCN maoïste. Depuis lors, plus de 400 « disparitions » ont été signalées à Amnesty International.

L'organisation a par ailleurs été informée que les forces de sécurité étaient responsables de plusieurs centaines d'exécutions extrajudiciaires et de milliers d'arrestations arbitraires, et qu'elles avaient très fréquemment recours à la torture. De son côté, le PCN maoïste a enlevé et pris en otage des milliers de personnes, et s'est livré à des homicides et à des actes de torture. Le climat d'impunité qui entoure les opérations menées par les deux camps est au cœur du problème.

La crise des droits humains s'est aggravée au Népal depuis le 1^{er} février, lorsque le roi Gyanendra Bir Bikram Shah Dev a pris le contrôle du pouvoir exécutif. Ces événements ont renforcé le pouvoir des forces armées, réduit les perspectives d'ouverture d'un processus de paix et augmenté les risques d'escalade du conflit, autant d'éléments qui laissent à craindre de nouvelles atteintes aux droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en népal, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet pour la sécurité de Karna Bahadur Thapa Magar et de Bal Krishna Poudel, qui semblent avoir été enlevés par des membres des forces de sécurité le 8 juin 2005 ;
- exhortez les autorités à révéler sans délai leur lieu de détention et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leurs proches, de consulter un avocat et de recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- priez instamment les autorités de veiller à ce qu'ils soient traités avec humanité pendant la durée de leur détention et, notamment, à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- engagez-les à les libérer immédiatement et sans condition, en application de la décision rendue par la Cour suprême, qui a ordonné la libération de Karna Bahadur Thapa Magar, et en vertu du fait que Bal Krishna Poudel a été arrêté simplement parce qu'il se trouvait sur les lieux.

APPELS À :

(Il se peut que vous rencontriez des difficultés à envoyer des fax au Népal ; veuillez insister.)

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of Army Staff (COAS)
Royal Nepalese Army
Bhadrakali
Katmandou
Népal

Fax : +977 1 4 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief*, / Mon Général,
(si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme
qui écrit)

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Lieutenant Colonel Raju Nepali
Royal Nepalese Army
Human Rights Cell
Singha Durbar
Katmandou, Népal

Fax : +977 1 4 245 020 (Veuillez demander le fax)

Courriers électroniques : humanrights@rna.mil.np

Formule d'appel : *Dear Lieutenant Colonel*, / Mon Colonel, (si
c'est un homme qui écrit) **ou** Colonel, (si c'est une femme qui
écrit)

COPIES aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*